



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région **Hauts-de-France**

**LE PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le Code de l'Artisanat, notamment son article 19-III,

Vu le décret n°2017-1441 du 3 octobre 2017 portant création de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France,

Vu l'Assemblée générale préfiguratrice en date du 17 novembre 2017 portant élection du Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de région (ci-après « CMAR ») Hauts-de-France,

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur de la CMAR Hauts-de-France (adopté par la délibération n°2017-0034 de l'Assemblée générale préfiguratrice de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France en date du 17 novembre 2017) relatif aux délégations de signature,

Considérant les fonctions de Madame Marie-José ORLOF, élue de la délégation du Pas-de-Calais, et présidente de la commission territoriale de Calais.

**ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée à Madame Marie-José ORLOF à l'effet exclusif de signer la lettre d'intention formalisant les partenariats entre les collectivités publiques (Syndicat Mixte du Pays du Calais, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et mers, Communauté de communes de la Région d'Audruicq, Communauté de communes Pays d'Opale, commune d'Ardres, d'Audruicq, de Coulogne et de Marck), les associations de commerçants (Unions commerciales d'Ardres, d'Audruicq et de Marck) et les chambres consulaires (CMAR et CCI Littoral – Hauts de France) pour solliciter l'accompagnement du FISAC et mettre en place un plan d'actions en faveur de l'activité économique locale.

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et prend fin dès la signature du document susvisé. Un exemplaire de la présente décision est remis au délégataire.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise à la préfecture de région Hauts-de-France, et publiée sur le site intranet de la CMAR.

Fait à Lille,

Le 25 JANV 2018

Alain GRISET,

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Hauts-de-France